

Image not found or type unknown



allocation de base Caf

Par fleur 02, le 25/06/2019 à 18:10

bonjour

je bénéficie actuellement de l'allocation de base pour un enfant né en 2017 , j'ai eu mon 2^{eme} bébé en décembre 2018, suis je concerné par la baisse de cette allocation ou vais je continuer à percevoir le même montant jusqu'au 3 ans de mon aine